

*« Projet de protection des enfants à risque et enfants victimes de violence dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent dans les régions du Nord et du Sahel au Burkina Faso »*

# RAPPORT TECHNIQUE FINAL- PROJET GCERF 2023-2025



Centre pour la Qualité du Droit et la Justice

## SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>I. PRESENTATION DU CENTRE POUR LA QUALITE DU DROIT ET LA JUSTICE .....</b>  | <b>3</b>  |
| <b>II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET .....</b>   | <b>4</b>  |
| <b>III. LES OBJECTIFS DU PROJET .....</b>  | <b>5</b>  |
| <b>IV. LA CIBLE DU PROJET .....</b>  | <b>6</b>  |
| <b>V. BILAN DES ACTIVITES.....</b>   | <b>7</b>  |
| <b>ACTIVITE 1 : SESSIONS DE RENFORCEMENT DE CAPACITES DES ACTEURS DE LA CHAINE PENALE .....</b>  | <b>7</b>  |
| <i>Thème 1 : La prise en charge judiciaire des enfants impliqués dans la violence extrémiste.....</i>  | <i>7</i>  |
| <i>Thème 2 : Les techniques de communication adaptées aux enfants impliqués dans la violence ou aux enfants témoins dans les procès en lien avec le terrorisme .....</i> | <i>9</i>  |
| <i>Thème 3 : Les méthodes de protection des enfants victimes ou témoins dans le cadre des procès en lien avec le terrorisme .....</i>                                    | <i>10</i> |
| <b>ACTIVITE 2 : DES CAUSERIES EDUCATIVES EN FAVEUR DES ENFANTS CIBLES DU PROJET PENDANT TOUTE LA DUREE DU PROJET DANS LA REGION DU SAHEL.....</b>                        | <b>12</b> |
| <b>ACTIVITE 3 : LA PRISE EN CHARGE JURIDIQUE DES ENFANTS IMPLIQUES DANS LA VIOLENCE DANS LES REGIONS DU NORD ET DU SAHEL SUR TOUTE LA DUREE DU PROJET.....</b>           | <b>14</b> |
| <b>CONCLUSION.....</b>   | <b>14</b> |



## I. PRESENTATION DU CENTRE POUR LA QUALITE DU DROIT ET LA JUSTICE

Le Centre pour la Qualité du Droit et la Justice (CQDJ)<sup>1</sup> créé depuis 2013, est une association de promotion des droits humains à but non lucratif intervenant au plan national dans le domaine des Droits humains, de la Justice et de la sécurité Humaine. Ainsi, CQDJ dispose d'une grande expérience d'une part dans :

- **Le renforcement de capacités des organisations locales de la société civile sur divers domaines** : *le droit pénitentiaire, le contrôle citoyen du secteur de la sécurité, la justice pénale, les moyens d'actions juridiques, le monitoring des droits humains, etc.*
- D'autre part dans **la fourniture de l'aide légale au profit des personnes vulnérables telles que** : *les personnes en détention, les personnes en migration (Personne Déplacées Internes, réfugiés, etc.), les victimes de Violence Basée sur le Genre, victimes de torture et autres violences.*

Depuis sa création, le CQDJ a eu à mettre en œuvre plusieurs projets dont entre autres :

- L' « Accès à la justice des personnes relevant de la compétence du HCR »,
- La « Promotion des droits humains et d'amélioration des conditions carcérales » ;
- Le Projet de Lutte contre les détentions provisoires abusives et de réduction de la surpopulation carcérale ;
- La réduction des inégalités femmes/hommes à travers la facilitation de l'accès à la justice des victimes de VBG dans la région du Centre-Nord et de l'Est au BF ;
- La protection des enfants à risques et victimes de violences extrémistes au Burkina Faso (projet qui fait l'objet de ce rapport) ;
- La Prévention de la torture et de la violence et promotion de l'accès à des services tenant compte des traumatismes et centrés sur les survivants (*projet en cours d'exécution*).

Ainsi de 2017 à 2025, le CQDJ a réussi à :

---

<sup>1</sup> <https://www.cqdj.org/>



- Mettre en place des cliniques juridiques dans 07 prisons à travers le pays (Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Fada N’Gourma, Koudougou et Banfora, Ouahigouya et Kaya),
- À former des juges (magistrats : juges d’applications des peines, juges des enfants, juges d’instructions etc) et des gardiens de prisons notamment les gardes de sécurité pénitentiaires (GSP),
- A renforcer les capacités des acteurs de la société civile sur divers thématiques en lien avec les droits humains.

Les cliniques juridiques sont établies et fonctionnent à plein temps, fournissant une assistance juridique et judiciaire à une population carcérale d’environ 5000 détenus. Par ailleurs, le CQDJ s'est spécialisé dans la facilitation de l'accès à la justice des personnes vulnérables telles que les personnes en migration, les personnes déplacées internes (PDI), les survivants de torture et de violence basée sur le genre. De plus, le CQDJ collabore étroitement avec une quarantaine de points focaux issus d'organisations locales de défense des droits humains dans les régions de l’Est et du Sahel.

## **II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET**

Le Burkina Faso a été classé deuxième pays d’Afrique le plus touché par le terrorisme, selon le Global Terrorism Index (GTI) 2022 réalisé par « Institute for Economics and Peace ». Le terrorisme est aujourd’hui à l’origine des milliers de victimes dont 65% sont des civils<sup>2</sup>. En effet, c’est à partir de 2016 que le contexte sécuritaire s’est dégradé au Burkina Faso, à l’image des pays de la bande sahélienne de l’Afrique de l’Ouest. Cette violence a occasionné un déplacement massif des populations au niveau interne<sup>3</sup> et a induit également la fermeture de 3 405 écoles, la déscolarisation momentanée de 525 000 élèves<sup>4</sup>. Cette situation montre que les enfants sont les cibles les plus affectées par la violence au Burkina Faso. Or, les groupes extrémistes procèdent, grâce à leurs appuis endogènes, au recrutement des enfants et jeunes soit par endoctrinement, soit par offre d’alternatives crédibles. De ce fait, le phénomène de

---

<sup>2</sup> (Institute for Economics and Peace : 2022)

<sup>3</sup> 1 719 332 personnes dont 52% sont des enfants de 0 à 14 ans (CONASUR, 30 septembre 2022).

<sup>4</sup> OCHA ; janvier 2022



radicalisation concerne aussi bien les pré-adolescents, les adolescents et les jeunes adultes, toutes classes sociales confondues, en situation d'isolement et/ou de rupture. Mais les cibles privilégiées sont les enfants et jeunes en situation de vulnérabilité.

Au Burkina Faso, parmi les régions touchées par la crise sécuritaire, il y a le Nord et le Sahel qui sont au cœur des zones affectées par la violence. Elles comptent respectivement 1 722 115 habitants et 1 098 177 habitants dont environ 30% d'enfants de 5 à 15 ans<sup>5</sup>. Plusieurs d'entre ces enfants sont soit déscolarisés, soit victimes ou exposés à l'extrémisme violent. Ainsi, ils grandissent dans un contexte sous influence extrémiste ce qui les expose particulièrement au risque de se radicaliser. L'attaque de Solhan, qui constitue l'une des attaques les plus emblématiques a été conduite selon un communiqué du gouvernement par des enfants âgés 12 à 14 ans. D'où l'intérêt du projet *«de protection des enfants à risque et enfants victimes de violence dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent dans les régions du Nord et du Sahel au Burkina Faso»* qui vise à renforcer la protection des enfants face à la menace extrémiste dans les régions du Nord et du Sahel. A ce titre, un renforcement de l'écosystème protecteur des enfants à risque et/ou victimes de violence permettrait donc de renforcer leur résilience et prévenir l'extrémisme violent dans la zone cible. C'est dans cette optique que le CQDJ de Janvier 2023 au 30 juin 2025 en partenariat avec l'ONG KEEOGO et l'Association des jeunes pour le bien-être familial (AJBF) et le soutien financier de GCERF (Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience), met en œuvre le projet précité.

### **III. LES OBJECTIFS DU PROJET**

Dans le cadre d'une approche globale de la problématique des enfants impliqués dans la violence, le projet a pour objectif principal de contribuer à la prévention de la radicalisation des enfants impliqués dans la violence. Dans cette optique, trois (03) catégories d'activités étaient prévues :

- 1. Des sessions de renforcement de capacités des acteurs de la chaîne pénale** (notamment les magistrats, les OPJ, le personnel pénitentiaire et social) qui constituent des acteurs essentiels sur trois (03) thèmes :

---

<sup>5</sup> RGPH 2019, INSD, 2022

- La prise en charge judiciaire des enfants impliqués dans la violence extrémiste ;
  - Les techniques de communication adaptées aux enfants impliqués dans la violence ou aux enfants témoins dans les procès en lien avec le terrorisme ;
  - Les méthodes de protection des enfants victimes ou témoins dans le cadre des procès en lien avec le terrorisme.
2. **Des causeries éducatives** en faveur des enfants cibles du projet pendant toute la durée du projet.
  3. **La prise en charge juridique des enfants impliqués** dans la violence dans les régions du Nord et du Sahel sur toute la durée du projet.

#### IV. LA CIBLE DU PROJET

Les bénéficiaires du projet sont des enfants et jeunes dont la tranche d'âge des enfants varie entre 07 à 18 ans. Ils constituent les groupes vulnérables dans les zones de conflits. En effet, comme évoqué ci-dessus, les enfants qui grandissent dans un contexte sous influence extrémiste sont eux-mêmes particulièrement exposés au risque de se radicaliser. Il s'agissait donc prévenir leur radicalisation en leur offrant un meilleur cadre protecteur. Par conséquent, le projet était adressé aux enfants à risque et aux enfants victimes de violence extrémistes dans les régions du Nord et du Sahel au Burkina Faso.

La sélection a porté sur des enfants en mobilité du fait du terrorisme, les enfants en situation de rue, les élèves et les talibés. En outre, les enfants en situation de handicap présentant des risques de vulnérabilité plus élevée dans un contexte de terrorisme, eu égard à leurs limites physiques. La situation de handicap a été d'office un critère d'identification des cibles du projet. La sélection a été faite de façon participative avec le concours des services sociaux de la zone cible, les Etablissements scolaires, les mairies et les responsables des foyers coraniques. Le consentement des représentants légaux des enfants bénéficiaires du projet a été requis pour toutes activités qui leur étaient adressées directement.



Centre pour la Qualité du Droit et la Justice

## V. BILAN DES ACTIVITES

De janvier 2023 au 30 juin 2025, les trois (03) catégories d'activités ont été déroulées comme suit :

### **ACTIVITE 1 : SESSIONS DE RENFORCEMENT DE CAPACITES DES ACTEURS DE LA CHAINE PENALE**

#### *Thème 1 : La prise en charge judiciaire des enfants impliqués dans la violence extrémiste*

Concernant cette thématique, 03 sessions de formations ont été administrées à 80 acteurs de la chaîne pénale respectivement à Ouahigouya (30 participants), Ouagadougou (25 participants) et Dori (25 participants). L'objectif général des ateliers sur ce thème était d'améliorer l'appropriation des techniques et outils de prise en charge des enfants impliqués dans la violence extrémiste au Burkina Faso. Notamment en :

- Facilitant l'appropriation des instruments de protection spéciale et de prise en charge des enfants associés à la violence extrémiste à l'étape de l'enquête préliminaire et de l'instruction ;
- Explorant les diligences spécifiques à accorder aux enfants en conflit avec la loi dans le contexte burkinabè ;
- Analysant les postures à observer pour aider les jeunes impliqués dans la violence à s'extirper de celle-ci.



*Thème 2 : Les techniques de communication adaptées aux enfants impliqués dans la violence ou aux enfants témoins dans les procès en lien avec le terrorisme*

S'agissant de cette thématique, 02 ateliers de formations ont été organisés en faveur d'au moins 50 acteurs de la chaîne pénale à Ouagadougou (25 personnes) et Ouahigouya (25 personnes).

Au cours de ces ateliers, les questions suivantes ont été débattues :

- Un état des lieux de la pratique des enquêtes judiciaires impliquant les mineurs au Burkina Faso ;
- Les techniques d'écoute, d'audition et de communication avec des Mineurs en conflits avec la loi et des mineurs victimes de violences.
- Des partages d'expériences en matière d'enquêtes judiciaires impliquant les mineurs victimes et témoins de violences.





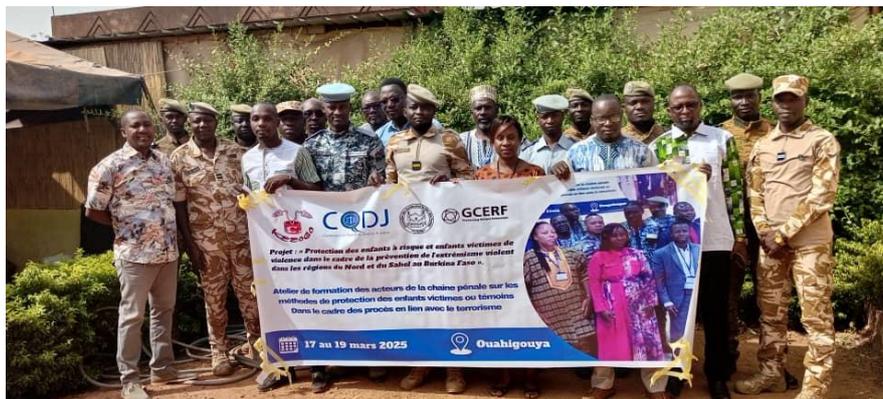
*Thème 3 : Les méthodes de protection des enfants victimes ou témoins dans le cadre des procès en lien avec le terrorisme*

Quant à cette thématique, elle a fait l'objet de 02 ateliers de formations en faveur de 50 bénéficiaires. Le premier s'est tenu à Ouagadougou (25 acteurs) et le second à Ouahigouya (25 acteurs). Les points ci-après ont fait l'objet de présentations et d'échanges :

- Les lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels., adoptées par le Conseil économique et social dans sa résolution 2005/20 du 22 juillet 2005 ;
- Le rapport de la Haute- Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme qui traite des questions de la violence, des décès et des blessures graves dans les situations de privation de liberté, en s'appuyant sur l'expérience des mécanismes de l'Organisation des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et des mécanismes régionaux relatifs aux droits de l'homme notamment dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels ;
- Le manuel de bonnes pratiques destinées à soutenir les associations de victimes de terrorisme en Afrique et au Moyen-Orient.

A l'issu de l'ensemble des travaux, les participants ont formulé plusieurs recommandations parmi lesquelles peuvent être énumérées :

- L'adoption des textes nationaux dans la prise en charge des enfants victimes et témoins, d'actes terroristes ;
- L'élaboration d'un document faisant la synthèse des droits des victimes et témoins d'actes terroristes ;
- La tenue des formations continues à l'endroit des acteurs intervenants dans la protection des enfants victimes et témoins d'actes de terrorisme ;
- L'élaboration d'un protocole de collaboration applicable à tous les acteurs intervenant dans la protection des enfants victimes d'actes de terrorisme ;
- L'élaboration d'une base de données nationale des enfants victimes et témoins d'actes terroristes pour leur assurer un suivi efficace
- Impliquer les acteurs médiatiques dans les formations sur la protection des personnes victimes et témoins d'actes terroristes ;
- La mise en place d'une commission ad hoc aux fins d'élaborer un document qui, au travers de l'analyse de toutes les conventions internationales ayant force obligatoire pour le Burkina, pourrait établir de façon synthétique le catalogue de toutes les mesures ou engagements à mettre en œuvre. Dans le moyen terme, ce catalogue pourrait être traduit en mesures d'application spécifiques qu'il conviendrait d'intégrer dans le cadre de la réforme des Codes pénaux et de procédure pénale ;
- L'édition et la vulgarisation de guides et manuels pratiques à l'attention de tous les acteurs en matière de protection des témoins et victimes etc...





## **ACTIVITE 2 : DES CAUSERIES EDUCATIVES EN FAVEUR DES ENFANTS CIBLES DU PROJET PENDANT TOUTE LA DUREE DU PROJET DANS LA REGION DU SAHEL.**

Les causeries éducatives ont été des cadres qui ont permis aux enfants survivants de la violence de partager leurs expériences avec leurs pairs et d'être sensibilisés sur des thèmes en lien avec le droit des enfants et la résilience. Ce sont entre autres :

- L'âge de la responsabilité pénale au Burkina Faso,
- L'enfant en conflit avec la loi au Burkina Faso,
- La délinquance juvénile : les facteurs, les méthodes de prévention et de réduction,
- Les droits et devoirs des enfants au Burkina Faso,
- Les signes et les dangers de la radicalisation,
- La culture de la non-violence,
- La Citoyenneté au Burkina Faso : pourquoi et comment être un bon citoyen pour le développement de ma nation,
- La violence, les Violences basées sur le genre (VBG) et le harcèlement : les conséquences et la protection contre ces actes,
- La sécurité routière,
- L'utilisation utile et responsable de l'internet et des réseaux sociaux par les jeunes,
- L'importance de l'éducation et de la formation professionnelle.

L'objectif était d'aider les enfants à renforcer leur connaissance, leur résilience en s'inspirant des présentations de l'animatrice et de l'expérience de leurs pairs. Ainsi, ses séances étaient des opportunités pour ces enfants de s'exprimer, de se confier et de se libérer du poids de la violence subie. De Janvier 2023 au 30 juin 2025, au total 22 causeries éducatives ont été réalisées pour une participation effective de 750 enfants au cours de ces séances.

Face à la radicalisation et la stigmatisation qui prend de l'ampleur surtout dans la région du Sahel, les causeries éducatives ont été très bénéfiques pour les enfants qui sont confrontés à la violence. Grâce à ces causeries, les enfants bénéficiaires sont désormais sensibilisés sur les thèmes en lien avec leurs droits et devoir, la radicalisation et les attitudes à adopter pour une société où la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble règne.





### **ACTIVITE 3 : LA PRISE EN CHARGE JURIDIQUE DES ENFANTS IMPLIQUES DANS LA VIOLENCE DANS LES REGIONS DU NORD ET DU SAHEL SUR TOUTE LA DUREE DU PROJET.**

L'assistance juridique a permis aux enfants bénéficiaires du projet d'être écoutés et suivis dans leur besoin en matière juridique et judiciaire. En effet, la prise en charge juridique a favorisé l'avancement positif de leurs dossiers en justice et la satisfaction de leur besoin en matière juridique (conseils, orientation, référencement vers d'autres structures etc.). Un défi majeur se présentait dans la mise en œuvre de ce volet du projet notamment "l'absence" des enfants à prendre en charge qui exprimait plus des besoins d'ordre alimentaire, sociaux et hygiénique. Néanmoins, dans la région du Nord et celle du Sahel 106 enfants ont été effectivement identifiés et assisté juridiquement par l'assistant juridique du CQDJ présent à Dori.

### **CONCLUSION**

Les défis particuliers rencontrés pendant la mise en œuvre du projet étaient en lien avec la prise en charge juridique des enfants. Pour les surmonter, divers échanges et discussions ont été faites avec les acteurs de la chaîne pénale présents à Dori pour faciliter le référencement et la mise en contact avec les enfants.

Par ailleurs, les réalités du terrain touchaient dans la plupart des cas aux questions budgétaires. Pour y remédier, des négociations avec le partenaire KEOGO sur les différentes faisabilités d'exécution du budget.



Des enseignements tirés il ressort clairement la pertinence du projet sur le terrain ainsi que l'impact positif de nos réalisations. En effet, au cours des sessions de formation très appréciée par les acteurs de la chaîne pénale, ceux-ci ont exprimé leur satisfaction quant aux thèmes abordés qui touchent du doigt les réalités auxquels ils sont confrontés dans l'exercice de leur fonction, puis ont exprimé le souhait d'avoir des cadres d'échanges supplémentaires dans ce sens. La question de la protection des enfants à risque et enfants victimes de violence dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent dans les régions du Nord et du Sahel au Burkina Faso étant toujours d'actualité, le besoin de formation, de sensibilisation et d'assistance juridique se pose toujours comme une problématique à résoudre. Enfin, la bonne collaboration entre le CQDJ et le partenariat l'association KEOGO a facilité la bonne réalisation de ce projet.